



# PORT DE PLAISANCE DE MEZE

## DEMANDE DE POSTE D'AMARRAGE ET RENOUELEMENT

### TYPE DE DEMANDE *(joindre un courrier)*

Contrat annuel  
Location saisonnière  
Changement de bateau

### QUALITE DEMANDEUR *(joindre un courrier de 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement)*

Plaisancier  
Sociétaire de la SNBT  
Professionnel de la mer ou du nautisme

### BATEAU *(joindre acte de francisation et attestation assurance bateau)*

#### Nom du bateau :

Moteur Voilier  
Embarcation traditionnelle de pêche (nacelle, catalane)

Immatriculation :

N°acte de francisation :

Type ou Modèle :

Longueur\* H.T.:

Largeur\*:

Tirant d'eau :

(\*pour la longueur et largeur du navire voir note explicative au verso)

### SI PROJET ACQUISITION BATEAU

#### Type futur bateau

Moteur  
Voilier  
Embarcation traditionnelle de pêche

#### Dimension prévue

Longueur :

- 6,49 m de 6,5 à 8,49 m

de 8,50 à 10,99m de 11 à 12,99 m

Largeur :

2,50 m de 2,50 m à 3,40 m + 3,40 m

### RENSEIGNEMENTS DEMANDEUR *(joindre copie carte d'identité)*

Propriétaire Copropriétaire majoritaire ou Porte-fort Location avec option d'achat

Nom et prénom : .....

Nationalité : .....

Date et Lieu de naissance :

Adresse principale et ville : .....

Portable : ..... Téléphone fixe :

Adresse mail : .....

Adresse résidence secondaire et ville :

Téléphone fixe :

### AUTRES RENSEIGNEMENTS

1<sup>ère</sup> demande de poste annuel  
renouvellement de demande de poste annuel (si renouvellement date de la 1<sup>ère</sup> demande)

### LOCATION SAISONNIERE

location hivernage (date demande comprise entre le 01/10 et le 31/05)  
location estivale (date demande comprise entre le 01/06 et le 30/09)

**Date de début de location demandée :**

**Date de fin de location demandée :**

### DATE ET SIGNATURE

**Je déclare avoir pris connaissance et accepter les règlements en vigueur**

### **Note explicative dimension des navires en prendre en compte**

La longueur prise en compte est la longueur de coque du bateau ; étant précisé que la longueur de coque est la distance, mesurée parallèlement à la ligne de flottaison et au plan axial du navire, qui sépare les extrémités avant et arrière de la structure permanente du navire.

Cette longueur inclut toutes les parties moulées ou soudées à la coque du navire proprement dite et qui ne peuvent à ce titre être détachées de manière non destructive telles que :

- les delphinières
- les plateformes de plongée
- les jupes arrière

Elle comprend en outre les parties, même détachables de la coque, qui agissent comme support hydrostatique ou hydrodynamique du navire.

En revanche, la longueur de coque exclut les parties amovibles qui peuvent être détachées de manière non destructive sans affecter l'intégrité structurelle du navire telles que :

- les bout-dehors, les balcons
- les ferrures d'étrave les gouvernails, les chaises de moteur hors-bord
- les delphinières, les plateformes et les jupes boulonnées
- les listons, les défenses (pare-battage).....

Pour les navires multicoques, la longueur à retenir est celle de la coque la plus longue. Cette longueur figure sur les documents techniques établis par le constructeur du bateau.

Si la largeur et/ou le tirant d'eau du bateau ne correspond pas aux emplacements de sa catégorie de longueur supérieure.

La redevance est alors calculée en fonction de la catégorie du poste occupée.